Commune de NOUIC (Haute-Vienne)

Délibération n° 2024/69

Projet photovoltaïque à l'école : approbation du projet et demande de subvention à l'état (Dotation de Soutien à l'Investissement Local et Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et au Département

Nombre de Conseillers

En exercice Présents Votants	11 9 9	L'an deux mil vingt - quatre le 20 décembre à dix-neuf heures le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge NOUGIER, Maire.
и.,		Date de convocation du Conseil municipal : 16 décembre 2024
		PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME DELUCHE, CIBERT, MM. BONNAUD, LEURS, REBEYRAT (arrivé à 19 h 20) PASCAL.
		ABSENTS: M. CRUCHET, MME GIRAUD.
		Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE à L'ÉCOLE : APPROBATION du PROJET et DEMANDE de SUBVENTIONS à l'ÉTAT (DSIL et DETR) et au DÉPARTEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet photovoltaïque de l'école pourrait bénéficier de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) subventions d'Etat.

Le dépôt des demandes de subventions DETR / DSIL devra s'effectuer jusqu'au 29 décembre 2024 sur une plateforme dédiée. Le dossier au Département pourra être déposé pour la cession du mois de juin 2025

Les travaux consistent pour résumer en :

- Création d'un générateur Photovoltaïque, 36 kWc en surimposition toiture – Autoconsommation collective sur 3 points de livraison.

Compte-tenu des délais très courts pour le dépôt du dossier de demande de subvention DETR/DSILMonsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet tel que décrit dans le devis présenté, de l'autoriser à demander les subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'Avant Projet Sommaire de l'opération tel qu'il lui a été présenté.
- Sollicite des subventions au taux maximum dans le cadre de la DSIL DETR et CTD et autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions correspondantes et l'autorise à chercher toutes sources de financement autres.
- Demande l'inscription de ce projet à la programmation 2025 des subventions DSIL-DETR et CTD
- Dit que les crédits supplémentaires nécessaires seront votés au Budget Primitif 2025.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire. Transmis à la Sous-Préfecture Publié le 23 décembre 2024 POUR EXRAIT CONFORME Nouic, le 23 décembre 2024

Le Maire Serge NOUGHER